

Sujet n°14

Proposition de corrigé Elizabeth Delcamp Minvielle

RAPPEL : il ne s'agit pas d'un modèle mais bien d'un exemple. Ainsi, une partie de la partie 3 peut remonter en 2. Les EPI peuvent être introduits,...etc...

À l'école du numérique : quelle vision de l'éducation ?

Document n°1 : Pourquoi je pleure sur l'école de la République.

TRIBUNE - parue dans Libération 07 novembre 2011- Clara DA SILVA mère et enseignante de philosophie et de cinéma au lycée de l'Essouriau des Ulis (Essonne).

Document n°2 : « Les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ? »

Commission des affaires culturelles Rapport d'information de M. David Assouline n° 46 (2008-2009). Extraits de la note de synthèse.

Introduction

Le titre de ce dossier « à l'école du numérique : quelle vision de l'éducation ? » m'a immédiatement interpellée sur la question de la définition et de la place de l'éducation dans une école où l'accès aux savoirs et à la culture est démultiplié et où le virtuel redéfinit les relations aux temps et aux espaces et donc par conséquent à l'autre. Comme en réponse à cette première interpellation les deux textes qui nous sont proposés posent de manière urgente l'éducation comme un impératif dans cette école où le rapport aux savoirs et la place du maître sont nettement questionnés. En effet, si l'entrée de l'école dans l'ère du numérique est un fait depuis au moins les années 2000 et que les effets et les enjeux en sont connus, il n'en reste pas moins que la question du positionnement institutionnel face au numérique est encore au cœur de l'actualité du système éducatif et des établissements scolaires, comme rappelé et souligné par la dernière loi d'orientation de 2013.

Aussi, la **problématique** à laquelle nous allons nous intéresser plus précisément au cours de cet exposé sera donc celle des orientations et des modalités de l'accompagnement des jeunes à l'usage du numérique pour leur entrée dans l'ère du numérique en tant que citoyens d'une société du numérique.

Afin de répondre à cette problématique et d'étoffer notre exposé au delà des apports des textes et de nos connaissances personnelles il nous a semblé indispensable de vérifier d'une part l'actualité des innovations et expérimentations éducatives sur le site « veille éducative numérique » et d'autre part d'activer le moteur de recherche du MEN autour des mots clefs « accompagnement » « citoyens » « d'une société numérique » qui me donneront accès entre autres documents au rapport d'octobre 2013 du conseil national du numérique « citoyens d'un monde numérique » ET/OU résultats concertation nationale sur le numérique pour l'éducation qui s'est déroulée entre le 20 janvier et le 9 mars 2015.

Partant de cet ensemble de ressources j'ai organisé ma **réflexion en trois temps**. Une indispensable première partie sur l'actualité du débat et du positionnement institutionnel sur cette question, afin de définir plus précisément dans une seconde partie les enjeux et les orientations de la politique éducative au numérique mise en œuvre dans les établissements scolaires, ceci avant de qualifier et développer en troisième partie les modalités de cet impératif éducatif et la place que peut y tenir le CPE.

Partie 1

L'entrée dans l'ère du numérique, une « évolution durable » qui représente une chance plus qu'une menace (doc2) dans la mesure où sa maîtrise situe l'éducation comme un impératif en lieu et place du seul contrôle.

=> naissance de la génération multimédia => en 30 ans modification des rapports aux temps et aux espaces (géo et humains) => du rapport au monde, à l'autre : (doc 1 et 2) => une évolution toute en paradoxes.

- traitement quasi-instantané des données, ns inscrit ds immédiateté, ds le « tout tout de suite ». Le sens même des mots attendre une réponse, différer une question, une envie, reporter une action devient obsolète. Risque de renforcement du principe de plaisir / au principe de réalité => renforce problématique propre à l'ado : agir pour exister => passage à l'acte. Mais en même tps vecteur culturel et

de création par les sites de partage, catalyseur de compétences transversales comme la persévérance ou encore la concentration.

- espaces privés et publics floutés par les réseaux sociaux « l'amitié peut se décréter en un clic et ne plus se construire » (doc 1). Communication en direct laisse place à communication virtuelle ou l'effort d'humanité n'est pas à fournir (aller vers, sourire, observer...). Dé-personnification, risque de l'identité virtuelle, mais aussi libération de la parole et facteur d'intégration qui sera ds un premier temps virtuelle mais qui sera !.
- développer des qualités relationnelles n'est plus un objectif : le net me permet de m'exprimer sans crainte ni retenue ; le prof qui n'a pas le temps entre 2 cours je peux lui envoyer ma question ; la fille ou le garçon que je n'ose aborder je peux lui envoyer message par face book... Mais également possible facteur de maintien du lien social, familial ds cas de divorce, éloignement,..
- outil informatique comme outil de contrôle sur les cerveaux, œil de « big brother »... mais contrôle nécessaire à minima pour limiter risques sur la santé, modification du rapport à l'autre, sexuel en particulier, ou encore plus globalement construction de positionnements contraires aux valeurs de l'école et république.

=> face à ce constat, quel positionnement institutionnel ?

- frilosité à l'arrivée du numérique : réforme du tt numérique en 89 non accompagnée, formation des personnels « sur le tas » plutôt que par réel travail d'anticipation (bilan 2005)
- « plan informatique pour tous » loi orientation 2005 : usage de l'outil comme ressource pédagogique. (CG de Landes dote tt élève d'un ordi ; charte d'utilisation d'internet ; développement de logiciels pronote pr diffusion informations,...).
- « plan numérique pour l'éducation » : 500 écoles et collèges seront connectés dès 2015 => plus de 70 000 élèves et 8 000 enseignants qui expérimenteront, dès la rentrée prochaine, de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique.
- le plan numérique se déploie en 2016 afin de doter progressivement tous les collégiens d'équipements et de ressources pédagogiques numériques d'ici la rentrée 2018. S'appuyant sur l'ambition partagée des académies et des collectivités, le ministère met à disposition des départements un guide pratique pour l'élaboration des projets numériques communs à travers l'appel à projets « collèges numériques et innovation pédagogique ».
- l'introduction de l'EMC qui vise à associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique.
- au final il aura fallu une vingtaine d'années pour mesurer les atouts et les dangers du numérique et adopter une position critique, une pratique mesurée et faire entrer l'école dans l'ère du numérique, tel que définit par la Loi 2013. « Transmettre des savoirs à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique et donner à chacun les clés pour réussir dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle future nécessitent en effet de repenser en profondeur notre manière d'apprendre et d'enseigner ainsi que le contenu des enseignements »

Transition : faire entrer l'École dans l'ère du numérique : un impératif éducatif et un projet de société qui passe par une stratégie globale et partenariale permettant d'inscrire effectivement et durablement l'École dans l'ère du numérique grâce à de nouveaux services proposés aux enseignants, aux élèves et aux parents depuis la rentrée 2013.

Partie 2

L'éducation au service de la démocratie et/ou l'inclusion numérique.

=> impératif éducatif

- les atouts mais également les risques progressivement mais sûrement identifiés induisent un nécessaire accompagnement du traitement de l'information pour une réelle plus-value. Accompagnement qui redéfinit la légitimité et la juste place des enseignants dans les apprentissages car l'accès facilité et démultiplié aux savoirs et à la connaissance permet seulement de surfer sur l'info et la connaissance sans pour autant approfondir, intégrer,...
- pour cela besoin de changement des pratiques pédagogiques partant de la reconnaissance des savoirs

acquis (au moins techniques) des élèves et de leur possible utilisation comme support pédagogique à condition de faire le pari de l'expérimentation et de la pédagogie active.

- le "socle commun de connaissances et de compétences" introduit dans la loi en 2005 et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit une évolution et une redéfinition du socle commun désormais intitulé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Ce nouveau socle entérine la nécessaire « maîtrise des outils de l'informatique, du multimédia et de l'internet » => amener les élèves à utiliser de façon plus réfléchie et plus efficace les techniques numériques qui irriguent désormais tous les champs de notre société.

- aussi, en quelques années, ENT, cartable numérique, outils suivi scolaire, service public de l'enseignement, collèges connectés, formation des enseignants dont l'évolution de cette épreuve de sélection au concours de CPE est significative, sont autant de moyens que mobilise le système éducatif afin de favoriser un regard optimiste sur les jeunes et leurs compétences et novateur pédagogiquement. (Site « veille éducative », expérimentations telle que l'utilisation du langage SMS ou encore des speed ; pédagogie dite inversée ; ...).

=> l'impératif démocratique principe de l'école républicaine

- en effet, la « question de l'accès aux ressources numériques selon rapport du conseil national du numérique « citoyens d'un monde numérique » (recherche informatique) devient résiduelle ce qui ne signifie pas qu'elle disparaît, mais que c'est bien la question de l'appropriation qui rend mieux compte des inégalités face au numérique.

- l'école se doit de refuser l'accroissement des inégalités et d'aspirer à une école authentiquement inclusive. Résoudre le problème de la fracture numérique n'est qu'une étape d'un processus d'éducation permanente qui doit trouver place au sein des établissements scolaires.

- d'où la proposition de l'évolution du CDI vers un centre de connaissances et de culture « les 3C » préconisé par le rapport Fourgous (2012) « espace flexible permettant d'accéder à de nombreuses ressources et supports numériques ». Cette préconisation inscrite ds la circulaire de rentrée 2012 manifeste une « évolution significative de la pratique pédagogique et éducative qui concerne les élèves, tous les personnels qui les encadrent, notamment les professeurs documentalistes, les familles, l'établissement et ses partenaires ».

- pour l'établissement et ses partenaires il s'agit de rendre compte d'une volonté politique, éducative et novatrice, donnant « toute leur place aux supports numériques nomades ». C'est affirmer entre autre la fin de la défiance à l'égard des usages numériques des élèves par un projet culturellement ambitieux, porteur de valeurs, ou l'engagement des élèves est suscité pour un apprentissage autonome et où les familles disposent d'un espace d'information et d'un accès facilité et accompagné au numérique (chez eux à distance ou au sein de l'école via des espaces et moments dédiés, accessibles et accompagnés).

Transition : les clefs sont données aux établissements scolaires et aux équipes pour l'instauration d'une culture du numérique au sein de tout établissement. Reste à mobiliser les compétences de la communauté éducative, dont celles du CPE, pour une réflexion et une mise en œuvre responsable.....

Partie 3

Nécessite une volonté politique déterminée pour vaincre les (dernières) résistances portées par un projet inscrit au PE autour des dimensions identifiées par D. Assouline et retenues par la Loi de refondation de l'école.

=> volonté politique soutenue par le chef d'établissement et accompagnée par le CPE au regard de ses responsabilités

- le cpe membre de l'équipe de direction élargie et positionné dans le nouveau référentiel de compétence comme animateur de la politique éducative de l'EPLV veillera à ce que la préconisation du centre de connaissances et de culture devienne réalité en particulier par une coopération étroite avec l'enseignant documentaliste et le référent numérique.
- cet espace flexible, ouvert et en capacité d'accueil et de communication permanent in situ ou à distance devra nécessairement faire l'objet d'une réflexion quant aux aménagements des espaces dits vie scolaire, dont fait partie le CDI, et à ce titre le CPE agira en tant que conseiller de l'adjoint gestionnaire, tout au moins pour les espaces qui le concernent directement lui et son équipe (salle d'étude, de travail, internat,

hall d'entrée, espace d'accueil, salle audiovisuelle, FSE, MDL, ...).

- conseiller de la communauté éducative dans toutes les dimensions et questions d'éducation, et plus précisément quant à l'application des règles du droit, pour un usage raisonné du numérique. Le CPE veillera à une utilisation sécurisée et sécurisante des espaces virtuels, en particulier par l'inscription au projet du CESC d'actions visant à l'explicitation de ces règles auprès des élèves (écriture de la charte, règles de la communication virtuelle dont différenciation des espaces publics/privés, droit à l'image, ..).
- de même et aux côtés des enseignants, il accompagnera les parents les plus fragiles ou démunis dans la mise en place de dispositifs de contrôle dont il précisera les limites pour mieux les sensibiliser à y associer une démarche éducative....

=> projet pédagogique et éducatif (coop doc)

- cible les principaux objectifs de la culture du numérique ci dessous. (à étayer par des exples à choisir et à expliciter)
- apprendre aux élèves à adopter une distance critique vis à vis des informations données par les médias : en favorisant l'accompagnement de partenaires comme le CLEMI = exple : semaine de la presse ;....
- prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.
- motiver les élèves : outils numériques adaptés aux élèves en difficulté ; sérieux game ; projets de mobilité virtuelle ; orientation ;....
- consolider leur capacité d'analyse : e.journal ; éducation à l'image ;
- renforcer leur engagement citoyen : isoloir ; mise en réseau des délégués ; ...

=> encadrement et accompagnement individuel et collectif des élèves (*à ne pas omettre même si sujet aborde peu cette dimension*)

- espace service vie scolaire fortement concerné par les outils et ressources numériques : du suivi de l'élève à l'aménagement des espaces de travail et de vie. Place et rôle des personnels vie scolaire ds ce domaine (exemples, en étude, internat,...).
- Cpe et équipe VS fortement mobilisés sur la responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des TUIC, Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (lors de la pré-rentrée, accueil, HVC,... coop doc, PP). En EMC, abordés problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.
- CPE et VS directement concerné par les risques liés à l'usage non responsable d'internet, dont cyberharcèlement (mise en œuvre projet prévention CESC, interventions ciblées selon les niveaux, risques,.....) mais aussi entretien individuel avec harcelé, témoin et harceleur.

Transition : la culture du numérique ne sera effective que par un travail de coopération des différents acteurs exprimé de manière transversale dans tous les espaces (classe, hors classe, « 3C ») et toutes les disciplines. Cet impératif éducatif et démocratique demande au CPE de mobiliser l'ensemble de ses compétences, tant le recours aux supports et ressources numérique « envahit » tous les espaces scolaires et la vie des élèves.

Conclusion

Accompagner les jeunes à l'usage du numérique pour leur entrée dans l'ère du numérique en tant que citoyens d'une société du numérique, tel est bien l'un des enjeux de l'école aujourd'hui. Mais nous l'avons souligné, pour être seulement une chance pour la jeunesse -et non plus un risque-, pour être un facteur d'égalité et de réussite pour tous, un facteur d'inclusion sociale et professionnelle, le numérique doit engager les enseignants et les CPE vers un renouvellement de leurs pratiques. L'ambition de la loi de refondation de l'école de développer le service public du numérique éducatif répond à cette exigence. (*j'aurai bien parlé de mon expérience et haute compétence perso en ce domaine, mais là.... ce ne serait pas très authentique !*)